

Mairie de Jaunac
35 route de la Mairie
07160 Jaunac

Compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2025

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni le 3 avril 2025 à la salle des fêtes de Jaunac à 18h30.

Étaient présents :

Alain Clauzier
Jacqueline Babin
Thérèse Coulon
Nicolas Vanel
Patrick Böhle
Gloria Trombetta
François Ginestet
Philippe Leroy
Robert Nalpas

Est également présent autour de la table en tant qu'invité, Cyrille Reboullet, conseiller aux décideurs locaux (CDL).

Absents ou procuration:

Néant

Le maire ouvre la séance à 18h30.

François Ginestet est désigné secrétaire de séance. Cette désignation est soumise au vote.

Vote : 8 voix pour, 1 abstention (Thérèse Coulon)

1) Démission du 3ème adjoint (Eric FONTANEL) et décision pour le nombre de postes d'adjoints

Eric Fontanel démissionne de son poste d'adjoint et de conseiller municipal suite à son départ de la commune. Il est proposé de ne pas renouveler son poste jusqu'aux prochaines élections municipales et de fixer le poste d'adjoint à 2. Le tableau actualisé du conseil municipal doit être envoyé à la préfecture au plus tôt.

Vote : 8 voix pour, 1 abstention (Thérèse Coulon)

2) Validation du CFU et affectation du résultat

François Ginestet présente les comptes 2024 validés par le SGC selon la nouvelle nomenclature M57. Les montants réalisés en investissement sont bien inférieurs au budget à cause de la non-réalisation du projet d'enfouissement des réseaux secs sur l'exercice 2024.

Un reste à réaliser de 2 560 € suite aux travaux d'exhumation sur le cimetière apparaît.

Le reste des dépenses de fonctionnement sont alignées sur le budget. Quelques dépenses sont supérieures à ce qui était prévu à cause de l'inflation (électricité par exemple), les dépenses globales de fonctionnement restent inférieures aux crédits autorisés dans le budget 2024.

Le maire sort au moment du vote pour valider les comptes 2024.

Vote : 7 voix pour, 1 abstention (Thérèse Coulon)

Affectation du résultat : La loi nous oblige à combler le déficit de la section d'investissement par un virement de la section de fonctionnement. Nous comblons donc le déficit de la section d'investissement résultat de 10 469,18 € (hors restes à réaliser), 13 029,18 € en prenant en compte les restes à réaliser.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice	89 553.56 €	110 214.59 €	15 947.12 €	24 862.29 €	123 891.26 €	121 532.42 €
Résultats de l'exercice		20 661.03 €		8 915.17 €	-2 358.84 €	
Résultats reportés de 2023		122 597.97 €	19 384.35 €			35 280.50 €
Résultat de clôture		143 259.00 €	10 469.18 €			32 921.66 €
Solde des Restes à réaliser			2 560.00 €			
Résultat définitif		143 259.00 €	13 029.18 €			130 229.82 €

Vote : 7 voix pour, 1 abstention (Thérèse Coulon)

3) Budget Primitif 2025

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition locale à la hausse comme à la baisse. (vote à l'unanimité). Les bases augmentent de 1,7% pour suivre l'inflation ce qui se traduira quand même par une augmentation sur les avis d'imposition, mais dont la mairie n'est pas à l'origine.

Est discuté ensuite le projet de budget primitif 2025. Concernant le budget d'investissement, les éléments concernant le projet d'enfouissement des réseaux secs sont repris comme en 2024 avec une augmentation sur la partie télécom. Les autres dépenses sur ce projet restent sur la même base. Rappel du coût total du projet : 426 292,26 € HT dont 160 778,58 € pour la commune (financement de 32,51% par la commune). Une partie du coût (83 420,7 €) est payable en 5 annuités au SDE07 qui nous fait un crédit.

Une fois les écritures concernant l'enfouissement des réseaux en centre-village, 31 000 € de budget d'investissement non alloués sont disponibles.

Comme pistes de dépenses sont évoqués le goudronnage de la route de Brion (discuté plus tard), des travaux de signalétique (environ 1500 € TTC), des travaux sur la calade du grand lieu pour les écoulements d'eau (environ 2000 € TTC). Des dépenses d'entretien restent essentielles comme le tableau électrique de l'Eglise qui doit être refait (environ 1700 € TTC), les volets de la mairie remplacés par des volets roulants (environ 3300 € TTC).

Concernant le fonctionnement, les dépenses sont reprises à partir des dépenses réalisées en 2024. 53 730 € sur les dépenses à caractère général, 25 000 € de frais de personnel, 25 500 € d'autres charges de gestion courantes.

Plus en détail, voici ce qui est budgété en fonctionnement sur 2025 :

Chap. / art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles
TOTAL		246 530,00
011	Charges à caractère général (4)	53 730,00
60611	Eau et assainissement	750,00
60612	Energie - Electricité	2 300,00
60621	Combustibles	1 900,00
60623	Alimentation	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	700,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00
60633	Fournitures de voirie	1 500,00
6064	Fournitures administratives	500,00
61358	Autres	1 400,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 700,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00
6156	Maintenance	5 000,00
6161	Multirisques	3 200,00
6168	Autres primes d'assurance	1 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	10 000,00
6228	Divers	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	800,00
6238	Divers	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	280,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	800,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 200,00
63512	Taxes foncières	2 000,00

Des économies sont également prévues :

- Fin de la ligne téléphonique de la salle des fêtes (inutile et non-obligatoire pour un ERP de type 5)
- Rachat de l'imprimante à Print07 plutôt que renouvellement d'un contrat de leasing pour 1000 € HT au lieu de 300 €/mois pour le leasing
- Réduction du nombre d'adjoint

15 000 € sont budgétés sur les voiries en dépenses de fonctionnement en vue de l'enfouissement des lignes.

Les ratios sont présentés par le CDL montrant que la commune s'est fortement désendettée ces dernières années. Les dépenses de fonctionnement restent supérieures aux communes de la strate.

Il est noté qu'une erreur s'est glissée dans le budget et que c'est bien 3500 € en électricité qui seront nécessaires au lieu de 2 200 €. La différence sera transférée depuis le budget d'honoraires et de conseil.

Le budget est globalement assez confortable. Ce qui sera moins le cas sur les années prochaines avec l'endettement lié au projet d'enfouissement.

Le budget est soumis au vote.

Vote : 8 voix pour, 1 abstention (Thérèse Coulon)

(Cyrille Reboullet, le CDL quitte la salle)

4) Délibération sur l'octroi de la maîtrise d'ouvrage au SDE07 pour les travaux d'enfouissement

Le SDE07 nous demande de prendre une délibération pour octroyer la maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux telecom en lien avec Orange. Coût de l'opération 56 000 € (augmentation de 2700 € suite au délai des travaux).

La convention a été envoyée par mail aux conseillers au préalable pour consultation. Cette convention ne suscite aucune remarque.

Vote : 8 voix pour, 1 voix contre (Thérèse Coulon)

5) Résultat consultation goudronnage route de Brion

Suite aux discussions précédentes en conseil municipal, le maire a sollicité le syndicat départemental des routes pour des chiffrages. Ces chiffrages ont été envoyés aux deux entreprises locales de goudronnage (Eiffage et les goudronneurs ardéchois). Les devis sont présentés à l'assemblée. Le devis des goudronneurs ardéchois étant le moins cher, c'est vers cette entreprise que la commune va se tourner.

Est posée la question du calendrier pour le goudronnage. Le dispositif Atout Ruralité étant

saturé de demandes suite aux intempéries d'Octobre 2024, il est évoqué d'attendre un peu avant de déposer le dossier pour augmenter le taux de succès. La subvention représenterait 40% des montants HT de subvention.

Une demande a aussi été faite à la communauté de communes car cette route dispose d'un intérêt touristique fort.

Le conseil vote à l'unanimité pour le lancement des travaux au plus vite, au risque de ne pas avoir de subvention d'Atout ruralité.

6) Présentation d'un projet d'électrification de la cloche de l'église

François Ginestet présente un projet d'électrification de la cloche de l'église de Jaunac. Le but étant de donner de la vie au village et de mettre tout le monde à la même heure.

Le paramétrage en détail des heures de sonnerie est libre et sujet à discussion. Le coût sur la base du premier devis reçu est de 3758 € HT.

Il est décidé de laisser de la réflexion aux membres du conseil pour en discuter plus amplement une autre fois. Aucun vote n'est effectué.

7) Délibération pour la validation du rattachement de Silhac au SIVU SAIGC et modification des statuts

La commune de Silhac souhaite rejoindre le SIVU et les statuts de celui-ci vont être modifiés. Le conseil municipal vote pour valider ces modifications

vote : 8 pour, 1 abstention (Thérèse Coulon)

8) Information sur les travaux du PLUi ;

Patrick Böhle présente l'avancée des travaux sur le PLUi. C'est un projet sur plusieurs années. L'essentiel des études devra cependant être effectué avant les prochaines élections municipales. Les diagnostics agricoles ont déjà été effectués, le reste du foncier va être étudié dans les semaines à venir. Le calendrier est assez chargé.

9) Divers

- PNRMA

Patrick Bohle indique que la nouvelle charte du parc (2029-2044) va être construite dans les mois à venir. Le Conseil municipal sera consulté à cet effet.

- Chiens

Des plaintes récurrentes de promeneurs et d'habitants de Jaunac concernant des chiens errants et menaçants (abolement, grognements) ont été déposées auprès du maire. La Mairie s'engage à prévenir une seule fois les propriétaires en question avant de verbaliser.

- Appartement au dessus de la salle des fêtes

L'appartement au-dessus de la salle des fêtes va être libéré le 8 mai. Il est demandé aux conseillers municipaux de faire passer le message autour d'eux afin de trouver un locataire.

La location de la salle des fêtes en dessous de l'appartement reste une contrainte majeure (avec une vingtaine de réservations par an) qui occasionne du bruit et fait perdre de la tranquillité à ce logement. Est évoquée l'idée de mettre un détecteur de bruit coupant le courant en cas d'excès sonore.

Pour trouver un nouveau locataire, une annonce sera postée sur Leboncoin. La secrétaire s'occupera de recevoir les appels.

- Résultat procès au tribunal administratif

Les recours des familles Boulon et Coulon ont été rejetés par le tribunal administratif de Lyon et ils sont condamnés à indemniser la mairie à hauteur de 1000 €. Le jugement du tribunal est rendu public.

- Cadastre

Le cadastre datant de 1841 a été numérisé à la suite de sa restauration comme discuté en 2024. Il sera mis sur le site de la mairie pour partager ce morceau de patrimoine au plus grand nombre.

- Compte rendu du conseil municipal

Il est décidé de valider en début de chaque conseil municipal le compte-rendu du conseil précédent. Est soumis au vote le compte-rendu envoyé dans sa deuxième version après modification.

Vote : 6 voix pour, 2 abstentions car absents lors de ce conseil (Robert Nalpas et François Ginestet), 1 voix contre (Thérèse Coulon)

A 20h43, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Les conseillers signent le CFU 2024 et le budget primitif 2025 avant de quitter la salle.